



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
15 décembre 2015
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Conseil des droits de l'homme
Trente-deuxième session
13 juin-1^{er} juillet 2016
Point 2 de l'ordre du jour
**Rapport annuel du Haut-Commissaire
des Nations Unies aux droits de l'homme
et rapports du Haut-Commissariat
des Nations Unies aux droits de l'homme
et du Secrétaire général**

Conseil économique et social
Commission de la condition de la femme
Soixantième session
14-24 mars 2016
Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*
**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »:
transversalisation de la problématique hommes-
femmes, situations et questions de programme**

Rapport de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les activités du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes

Note du Secrétaire général

Résumé

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de la condition de la femme et au Conseil des droits de l'homme le rapport de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes portant sur les activités du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, établi en application de la résolution 50/166 de l'Assemblée générale.



I. Introduction

1. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes est un dispositif mondial et multilatéral de subventionnement qui appuie les efforts déployés pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et des filles. Il a été créé en 1996 par la résolution 50/166 de l'Assemblée générale et il est administré par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour le compte du système des Nations Unies.

2. ONU-Femmes apporte au Fonds d'affectation spéciale une puissante assise institutionnelle et un solide appui sur le terrain, par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux, multipays et de pays. Le Fonds soutient et renforce ONU-Femmes et le système des Nations Unies dans leur action. Il agit en étroite collaboration avec les autres entités du système des Nations Unies, par l'intermédiaire de son Comité consultatif des programmes¹, et contribue de façon décisive aux actions collectives destinées à prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles.

3. Le Fonds d'affectation spéciale collecte et distribue des fonds en appui aux programmes pluriannuels de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, afin, en dernier ressort, de l'éliminer. À ce jour, il a soutenu 426 initiatives dans 136 pays et territoires. Il appuie actuellement 111 initiatives conduites par des organisations de la société civile, des gouvernements et des équipes de pays dans 76 pays et territoires, pour un montant total de 57 millions de dollars. En 2015, le Fonds a quasiment doublé son portefeuille de subventions, qui s'est établi à 14 millions de dollars.

4. Au mois de décembre 2015, les Gouvernements des pays ci-après avaient contribué au dix-neuvième cycle de subventions : Allemagne, Australie, Autriche, France, Irlande, Islande, Israël, Kazakhstan, Liechtenstein, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse et Trinité-et-Tobago. Le Fonds a aussi reçu l'appui des comités nationaux d'ONU-Femmes en Allemagne, en Finlande, en Islande, au Japon et en Suède, de United Nations Women for Peace Association, de la Swedish Postcode Foundation, de Soko et de Yuwei Design. Le Fonds a également

¹ En 2015, le Fonds d'affectation spéciale a tenu aux niveaux régional et mondial huit réunions interinstitutions dans le cadre du Comité consultatif de programme. Au cours de ces réunions, 46 personnes de 15 organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont participé au processus de sélection des bénéficiaires au titre du dix-neuvième cycle de subventions. Les organismes ci-après ont participé en 2015 au Comité consultatif de programme : la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), la Campagne des Nations Unies contre les violences sexuelles en temps de conflit, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations, le bureau de liaison des commissions régionales à New York, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la Santé, le Fonds d'équipement des Nations Unies et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. Des organisations intergouvernementales et d'autres experts, au niveau mondial et sur le terrain, dont des représentants du Center for Women's Global Leadership et d'Equality Now, ont aussi activement participé au processus de subvention.

été un des bénéficiaires des fonds collectés en juin lors de la vente de charité de l'ONU, manifestation organisée avec le soutien de M^{me} Ban Soon-taek.

5. Le présent rapport, qui a été élaboré pour la soixantième session de la Commission de la condition de la femme et la trente-deuxième session du Conseil des droits de l'homme, rend compte de l'action du Fonds et des résultats qu'il a obtenus en 2015.

II. Contexte

6. Le mouvement pour la prévention et l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles a enregistré des progrès considérables depuis la création du Fonds il y a 20 ans. Malgré les progrès accomplis dans nombre de domaines, la violence sexiste constitue à ce jour une violation des droits fondamentaux des femmes et des filles partout dans le monde, quels que soient leur classe sociale, appartenance ethnique, âge, orientation sexuelle ou culture. Cette violence est l'expression d'une brutalité outrancière. Elle s'inscrit dans un éventail de discriminations qui privent les femmes d'un ensemble de droits et constitue un des problèmes multidimensionnels clefs mis en évidence dans la résolution 70/1 de l'Assemblée générale intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », par laquelle les États Membres ont adopté les objectifs de développement durable en septembre 2015.

7. Les estimations des niveaux de violence frappant les femmes et les filles reflètent une prévalence malheureusement très familière. Dans le monde, près d'un tiers des femmes ont été victimes de violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire intime ou de violence sexuelle de la part d'une personne autre que le partenaire intime. La violence au sein du couple demeure la forme la plus répandue de violence et les femmes représentent les deux tiers environ des victimes d'homicides commis par le partenaire intime ou un membre de la famille. Les violences que subissent les femmes et les filles sont multifformes, qu'il s'agisse de harcèlement sexuel à l'école, de violence sexuelle systématique dans les situations de conflit ou de mutilations génitales féminines, et touchent plus de 125 millions de femmes. Dans la plupart des pays, moins de 40 % des femmes ayant survécu à la violence sollicitent une aide, de quelque nature qu'elle soit².

8. Dans les objectifs de développement durable, les États ont réaffirmé que l'élimination de la violence sexiste est essentielle à la réalisation du développement durable. C'est dans le cadre de ces engagements internationaux que le Fonds d'affectation spéciale a élaboré ses priorités futures. Elles permettront d'orienter et de stimuler l'action du Fonds en vue d'obtenir des ressources et de les affecter à la réalisation des nouveaux objectifs de développement durable.

9. Le Programme d'action d'Addis-Abeba, adopté en juillet 2015 à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, a réaffirmé le caractère central de la pleine réalisation des droits fondamentaux des femmes et des filles, notamment le droit de ne pas subir de violences (voir résolution 69/313 de l'Assemblée générale). Le Fonds d'affectation spéciale a noté avec satisfaction que les gouvernements ont réaffirmé que la collecte de ressources pour combattre et

² Division de statistique, *The World's Women 2015: Trends and Statistics*, chapitre 6, disponible en anglais à l'adresse : <http://unstats.un.org/unsd/gender/chapter6/chapter6.html>.

éliminer la violence contre les femmes est essentielle à la réalisation du développement durable.

10. Conformément aux recommandations formulées par la Commission à sa cinquante-septième session en 2013, le Fonds axe son action stratégique sur les initiatives destinées à renforcer les cadres juridique et politique et à mettre en place une gamme de services complets et plurisectoriels à l'intention des femmes rescapées de la violence (voir E/2013/27-E/CN.6/2013/11). Comme le montrent les projets présentés ci-dessous, ces initiatives peuvent changer la vie des victimes, notamment dans les situations de conflit et d'après conflit. Réagissant aux recommandations sur la nécessité de renforcer le référentiel d'action, le Fonds a commencé en 2013 à élaborer et mettre en place des mécanismes renforcés de suivi et d'évaluation qui visent à diffuser les enseignements tirés et à reproduire et transposer à une échelle plus large des initiatives déjà éprouvées de lutte contre la violence à l'égard des femmes sous ses diverses formes. Les programmes élaborés sont aussi divers que les communautés auxquelles ils s'adressent. L'engagement des communautés, la sensibilisation et l'éducation sont des thèmes majeurs qui irriguent les divers programmes conçus pour traiter les causes structurelles et profondes de la violence, ainsi que les facteurs de risque, de façon à les prévenir et apporter des changements durables.

III. Définir la voie à suivre

11. Un des principes de base qui est au cœur de la mission du Fonds est qu'il faut offrir des perspectives à toutes les femmes et toutes les filles et les autonomiser afin qu'elles puissent saisir les occasions offertes et échapper à la violence. C'est la raison pour laquelle le Fonds agit en tenant compte de ces corrélations et des obligations que le droit international et national impose aux États. Dans ce contexte, les objectifs de développement durable récemment convenus constituent une plateforme et un cadre général dans lequel s'inscrit la vision stratégique du Fonds.

12. Le Fonds d'affectation spéciale a défini la voie à suivre à la faveur de son nouveau Plan stratégique 2015-2020. Ce plan a été élaboré en consultation avec des donateurs et des bénéficiaires, des États Membres, des membres des organisations de la société civile, des experts des questions de violence à l'égard des femmes et des filles et des membres du Comité consultatif du Fonds.

13. Les principaux domaines d'intervention du Fonds sont : la fourniture de services multisectoriels aux rescapées de la violence, en tenant particulièrement compte des besoins des femmes et des filles mal désavantagées; la prévention, en mettant l'accent sur l'éducation scolaire; la transformation des normes, croyances et attitudes sociales, en favorisant la participation des hommes et des jeunes à cette action; l'utilisation active des progrès technologiques; la diffusion et la popularisation des enseignements tirés de l'action par la mise en place d'une Plateforme mondiale d'informations basées sur l'évaluation des résultats obtenus par les bénéficiaires du Fonds; la nécessité que les programmes appuyés par le Fonds produisent des résultats durables et ciblés et le plaidoyer pour accroître les ressources mobilisées au niveau mondial en vue de financer des programmes de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles.

14. Conformément à l'objectif de réalisation de résultats concrets et durables, le Fonds d'affectation spéciale s'attachera à accorder des subventions plus importantes

et à plus long terme pour exécuter et évaluer les projets de façon adéquate. Là où des résultats spécifiques peuvent donner naissance à un modèle reproductible ailleurs, le Fonds peut envisager de réinvestir directement dans ces projets. Les bénéficiaires qui sont invités à soumettre une deuxième proposition pour un nouveau cycle de financement seront choisis sur la base de critères particuliers mesurables, notamment la preuve de l'obtention de résultats spécifiques; le critère de viabilité; le potentiel de reproduction du projet et le recours à des méthodologies et approches novatrices. On a déjà commencé à identifier les bénéficiaires qui remplissent ces critères.

15. Le Fonds d'affectation spéciale a développé les investissements visant à améliorer la capacité de contrôle et d'exécution de ses bénéficiaires. Le nouveau Plan stratégique met notamment l'accent sur le renforcement de la capacité d'évaluation et de collecte d'informations probantes, le but étant non seulement de renforcer la transparence et la responsabilisation, mais aussi de mettre les réseaux de praticiens représentés par les bénéficiaires du Fonds à l'échelle mondiale au service d'une programmation basée sur des données factuelles. Pour cela, il faudra notamment créer des espaces de collecte, d'analyse et de présentation des données recueillies par le Fonds et développer davantage le Système interactif de gestion des subventions en ligne.

16. Le Plan stratégique réaffirme la détermination du Fonds à changer le cours du sous-investissement chronique qui continue de compromettre les actions de prévention et d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles³. Le Fonds vise plus particulièrement à jouer un rôle de catalyseur en matière de plaidoyer pour mobiliser davantage de ressources au niveau mondial et toucher de nouveaux partenaires potentiels, notamment dans le secteur privé et les entreprises. En 2015, le Fonds a établi un nouveau partenariat avec la Fondation Postcode Lottery de Suède pour appuyer des programmes à composante technologique conçus pour éliminer la violence. Il a aussi poursuivi son partenariat fructueux avec Soko, une enseigne de mode éthique, et avec Yuwei Design, un joaillier de luxe. Il a également noué davantage de liens avec les secteurs de la mode et du divertissement, à travers notamment des partenariats avec FASH UNITED, une organisation non gouvernementale (ONG) établie en Californie, We-Are {The Collective}, une organisation établie à Londres, la Fondation LDNY et the Women: Inspiration and Enterprise Network. En avril, le Fonds a reçu une distinction de la part de Women: Inspiration and Enterprise Network, qui a rendu hommage aux femmes constituant une source d'inspiration. Le partenariat établi par le Fonds avec Music for Life International a été couronné par la tenue, en octobre, au Carnegie Hall de New York, d'un concert au cours duquel des fonds ont été collectés.

Octroi de subventions en 2015

17. En 2015, le Fonds a reçu 1 715 demandes de subvention en provenance de 119 pays et territoires pour un montant total dépassant 662 millions de dollars. Il a accordé 12,86 millions de dollars pour financer 33 subventions dans 29 pays et

³ Angelika Arutyunova et Cindy Clark, *Watering the Leaves, Starving the Roots: The Status of Financing for Women's Rights Organizing and Gender Equality* (Toronto, Canada, Association of Women's Rights in Development (AWID), 2013).

territoires. Trente organisations de la société civile et trois gouvernements ont reçu des subventions pour des projets devant bénéficier à 1,2 million de personnes d'ici à 2018.

18. Pour ce qui est de la répartition des subventions, 22 % sont allés à des programmes en Asie et dans le Pacifique; 28 % en Afrique; 20 % en Europe et en Asie centrale; 12 % en Amérique latine et dans les Caraïbes; 10 % dans le monde arabe et en Afrique du Nord et 8 % à des programmes interrégionaux. Des subventions s'élevant à environ 8 % du total (1 085 832 dollars) ont été accordées sous forme de petites subventions à huit associations de femmes (ayant demandé des subventions inférieures à 100 000 dollars), dans le cadre de la nouvelle stratégie du Fonds, consistant à développer les subventions aux petites organisations de proximité.

19. En Afrique, les projets subventionnés en 2015 porteront sur diverses questions dont la lutte contre le consensus social du silence face au harcèlement sexuel dans les lycées (Cameroun) ou les actions en faveur du changement afin d'inciter les jeunes à s'engager dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes (Kenya). D'autres activités financées par le Fonds seront consacrées à la lutte contre les pratiques nuisibles à la faveur de projets réalisés par les communautés (République-Unie de Tanzanie) et d'actions visant à traduire les engagements, lois et politiques des États en actes concrets pour prévenir la violence et les pratiques nuisibles dont les femmes sont victimes en mettant l'accent sur la lutte contre les mutilations génitales féminines, l'excision et les mariages précoces (Kenya). Une initiative lancée à l'échelle régionale sera poursuivie. Elle transposera à une large échelle un ancien projet soutenu par le Fonds, qui vise à renforcer des stratégies multisectorielles de lutte contre la violence dans les situations de conflit (République démocratique du Congo et Kenya). Cette nouvelle phase du projet, pour laquelle le bénéficiaire a été invité à donner son accord, vise à renforcer la capacité des partenaires locaux à s'approprier pleinement la formation dans les méthodes et la documentation médico-légales, à travers notamment une application mobile appelée « MediCapt », élaborée durant la première phase du projet.

20. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les projets concerneront la couverture des besoins des femmes jeunes et marginalisées et l'amélioration de l'accès à la justice et aux services de soutien destinés aux femmes des communautés autochtones et rurales (Brésil), l'amélioration de la sécurité dans les écoles et les communautés (Guyana) et le renforcement des capacités d'action des femmes autochtones et rurales en vue de changer les attitudes et d'appliquer la législation relative aux violences faites aux femmes (Nicaragua). Au Pérou, un projet sur les besoins des rescapées des violences commises durant le long conflit interne visera à autonomiser des femmes âgées.

21. Dans le monde arabe et en Afrique du Nord, des projets viseront à renforcer les capacités institutionnelles des ONG et des syndicats afin d'éliminer la violence à l'égard des femmes dans les secteurs de l'habillement et de la santé (Égypte), à produire un outil de diffusion de connaissances juridiques spécialisées à des publics non avertis (Jordanie) et à améliorer l'accès des rescapées de la violence à des services vitaux et apprendre aux enfants et aux jeunes à se prémunir et se protéger de la violence sexuelle (État de Palestine).

22. En Asie et dans le Pacifique, le renforcement des actions institutionnelles de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles et l'amélioration de l'accès à la justice des rescapées des violences sexuelles perpétrées par les Khmers rouges seront au centre des projets prévus au Cambodge, dont l'un reprend et développe un ancien projet soutenu par le Fonds. Un projet nouveau sera consacré à l'autonomisation des femmes et des filles de communautés marginalisées qui ont réchappé à la violence, notamment des lesbiennes, bisexuelles et transgenres et des femmes vivant avec le VIH/sida (Chine). Au Népal, un nouveau projet bénéficiera à des écoles à travers une stratégie à deux volets – l'entraînement de football et des ateliers de préparation à la vie active – qui enseignera à des jeunes filles comment se protéger contre la violence. Au Viet Nam, un projet sera consacré au problème de la violence dans le couple qui frappe les femmes enceintes et celles qui viennent d'accoucher.

23. Les nouveaux projets qui seront exécutés en Europe et en Asie centrale présentent un éventail d'approches similaires. Un des projets qu'appuie le Fonds porte sur la prévention primaire de la violence conjugale et l'amélioration des services offerts aux rescapées de ce type de violence à travers des actions de renforcement des capacités des responsables, des mesures de protection efficaces et la fourniture de services multisectoriels (Arménie). Un autre projet verra la mise en place d'un abri pour les rescapées de la violence conjugale, qui offrira des services juridiques, médicaux et psychologiques gratuits (Azerbaïdjan). Plusieurs projets seront mis en œuvre en Serbie pour améliorer les services aux rescapées de la violence sexuelle, éliminer des pratiques nuisibles telles que le mariage précoce des filles roms et des femmes des minorités et améliorer les mesures de lutte contre la violence à l'égard des femmes handicapées dans les établissements pénitentiaires.

24. Le Fonds d'affectation spéciale a également octroyé une subvention à un projet interrégional d'élargissement de l'application « SASA », un programme de mobilisation contre la violence faite aux femmes, basé sur des informations factuelles élaboré par l'ONG Raising Voices. La méthode SASA est actuellement appliquée dans plus de 20 pays par plus de 60 organisations. Le Fonds avait déjà apporté son appui à plusieurs organisations travaillant avec Raising Voices en Afrique de l'Est et en Afrique australe. Le projet sera exécuté en collaboration avec trois organisations partenaires en République-Unie de Tanzanie, en Éthiopie et en Haïti. Les enseignements et outils uniques que propose ce programme devraient renforcer l'impact de SASA au niveau mondial en matière de prévention de la violence contre les femmes et les filles.

IV. Réalisations des bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale en faveur en 2015

25. Les bénéficiaires des subventions du Fonds dans le monde s'attachent à changer les attitudes, améliorer la fourniture de services et plaider pour l'application des lois. Au Kirghizistan, des groupes de la société civile, appuyés par ONU-Femmes, ont réussi à faire approuver, en 2013, une loi conçue pour mettre fin aux enlèvements de jeunes filles en vue du mariage, un problème soulevé en 2008 par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes dans ses observations finales sur ce pays (voir CEDAW/C/KGZ/CO/3). Selon l'ONG Women Support Centre, les femmes et les filles continuent cependant d'être victimes de

violences domestiques à une large échelle, y compris les enlèvements en vue du mariage et les mariages précoces et forcés⁴. La Fédération nationale des communautés de femmes du Kirghizistan pilote actuellement un programme éducatif dans deux écoles pour apprendre aux filles comment prévenir les menaces de violence et y répondre. Une équipe d'experts a élaboré un programme éducatif pour responsabiliser les filles à travers l'éducation, l'art et les médias. C'est le premier programme de ce type au Kirghizistan. Des membres du Fonds dépêchés en mission de suivi du projet ont pu évaluer ses effets sur des générations de femmes de la même famille. Une participante a dit à propos de sa petite fille de 15 ans : « Ma génération n'avait pas le choix, je devais accepter ce mariage, mais je suis aujourd'hui heureuse que les choses évoluent et que ma petite fille connaisse ses droits ».

26. En 2015, les activités des bénéficiaires de subventions du Fonds ont été variées, conformément à l'action du Fonds face à la violence multiforme frappant les femmes et les filles. Les bénéficiaires de subventions travaillent avec la police pour, entre autres stratégies, s'opposer au harcèlement au travail, se faire entendre des filles à travers le sport, créer des foyers sûrs et favoriser la justice pour les femmes dans les situations d'après conflit.

27. Les programmes appuyés par le Fonds au cours de l'année ont bénéficié, directement ou indirectement, à au moins un million de femmes, de filles, d'hommes et de garçons. Au total, ce sont 176 461 femmes et filles qui, au 1^{er} décembre 2015, avaient directement tiré profit des activités de projets, dont 5 810 rescapées de la violence, 5 108 femmes autochtones ou issues de minorités ethniques, 13 592 travailleuses migrantes et 680 femmes et filles handicapées. Ces projets ont enregistré la participation de 101 333 hommes et garçons, 19 764 professionnels de l'éducation, 6 156 membres d'organisations locales et 2 342 personnes en uniforme qui ont joué le rôle d'agents du changement. Des campagnes de sensibilisation, des actions dans les médias sociaux, des émissions télévisées et radiodiffusées, des pièces de théâtre et d'autres manifestations de divertissement éducatif ont permis de toucher de façon stratégique au moins 678 335 personnes partout dans le monde.

28. Pendant l'année 2015, le Fonds a organisé de grandes missions d'observation dans neuf pays et quatre régions afin de valider l'efficacité des programmes des bénéficiaires. Des équipes du Fonds ont rendu visite à sept bénéficiaires de subventions établis en Europe de l'Est et en Asie centrale, au Kirghizistan, en Serbie, au Tadjikistan et au Kosovo, à un bénéficiaire en Asie (au Myanmar), à deux bénéficiaires en Afrique (en Afrique du Sud et au Maroc) et à deux bénéficiaires d'Amérique latine et des Caraïbes (à Antigua-et-Barbuda et à El Salvador). Ces missions ont permis de visiter des sites de projets clefs et de rencontrer des organisations bénéficiaires, des organisations partenaires, des bénéficiaires primaires et secondaires et des parties prenantes de premier plan.

⁴ Pour plus d'informations, voir l'adresse : www.unwomen.org/~media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2013/12/un%20women-evaw-kyrgystan-brief_us-web%20pdf.ashx?v=2&d=20141013T121456.

A. Prévention : priorité aux jeunes

29. On dispose de peu de données sur la violence contre les fillettes et les adolescentes au niveau national. Toutefois, d'après une étude récemment menée dans 42 pays par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, la proportion des adolescentes qui affirment avoir subi entre 15 et 19 ans des violences physiques sous une forme ou une autre va de 4 % au Kazakhstan à plus de 50 % en République démocratique du Congo et en Ouganda. Dans les pays pour lesquels on dispose de données comparables, jusqu'à 12 % des filles âgées de 15 à 19 ans ont indiqué qu'elles avaient subi des actes de violence sexuelle au cours de l'année précédente⁵.

30. Un des éléments fondamentaux de nombreuses initiatives des bénéficiaires est la sensibilisation des adolescents et des jeunes à la violence, sachant qu'ils sont à un âge crucial de leur vie au cours duquel sont instillées des valeurs et des normes sur l'égalité des sexes. Le Fonds subventionne actuellement 20 initiatives de lutte contre la violence à l'égard des fillettes et des adolescentes pour un investissement total de plus de 12 millions de dollars.

31. Une initiative conduite en Arménie par Society Without Violence a abouti à l'adoption officielle, par le Ministère de l'éducation et de la science, d'un module sur l'appartenance sexuelle et la violence sexiste et son intégration dans les cours de perfectionnement destinés aux enseignants. En outre, la Coalition to Stop Violence Against Women, dont Society Without Violence est cofondatrice, a reçu le Prix de la femme courageuse à l'occasion de la cérémonie annuelle du Prix des droits universels, organisée par le bureau des Nations Unies en Arménie, le bureau de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe à Erevan, l'ambassade des États-Unis, la délégation de l'Union européenne en Arménie, l'ambassade du Royaume-Uni et le bureau du Conseil de l'Europe à Erevan. Le prix a été décerné en reconnaissance notamment du travail courageux de sensibilisation mené par Hasmik Khachatryan, une rescapée de la violence conjugale, pour protéger les droits des femmes et aider les rescapées de la violence conjugale en Arménie.

32. Un projet a été lancé par Plan Viet Nam pour lutter contre la violence faite aux femmes dans les écoles et dans leur environnement immédiat, celle-ci constituant un des principaux obstacles à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes. Une étude modèle conduite dans 20 écoles à Hanoi a permis de toucher près de 30 000 adolescents des deux sexes de 11 à 18 ans. Ce projet pilote ayant donné des résultats positifs, le Département de l'éducation de Hanoi s'est employé à reproduire l'initiative dans 766 écoles de la ville, ce qui devrait profiter à 500 000 adolescents.

33. Grassroot Soccer met en œuvre un projet destiné aux filles dans cinq sous-districts d'Afrique du Sud, un pays qui affiche dans le monde un des taux de violence les plus élevés contre les filles âgées de 12 à 17 ans. En coordination avec les centres intégrés de services d'aide Thuthuzela et des partenaires de la société civile, Grassroot Soccer développe son programme novateur SKILLZ Plus basé sur le sport pour favoriser l'autonomisation des filles. Le Ministère sud-africain de l'éducation de base a signé un mémorandum d'accord avec Grassroot Soccer, grâce

⁵ UNICEF, *Hidden in Plain Sight: a statistical analysis of violence against children*, septembre 2014. Selon le rapport, seulement 8 % des enfants dans le monde vivent dans des pays qui interdisent les châtiments corporels en toutes circonstances (voir pp. 110 et 111).

auquel les programmes de Generation SKILLZ ont été intégrés dans les activités scolaires. Cela permettra à l'organisation d'élargir l'accès au système scolaire et de montrer que son programme en faveur des filles bénéficie d'un appui au niveau le plus élevé. En juin, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes a inspecté le projet et discuté avec de jeunes participants. Un des jeunes membres de SKILLZ Street lui a dit : « Grâce à ce projet, je suis beaucoup plus confiant car je sais où je vais et je suis fier d'être du bon côté et de faire des choses positives ». À la fin de 2015, près de 3 000 filles de 10 à 14 ans avaient bénéficié du programme SKILLZ Street à Soweto, Alexandra et Khayelitsha.

34. La violence des hommes sert à produire et reproduire la subordination des femmes et des filles. Il est donc impératif de mener des actions en direction des hommes et des garçons. En Inde, une ONG dénommée « Breakthrough » a lancé une initiative pour faire prendre conscience aux jeunes qu'ils peuvent participer à l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Exécuté dans six états de langue hindie, le projet met notamment l'accent sur la participation d'adolescents et d'hommes de 15 à 30 ans. La campagne menée avec le hashtag #Askingforit a touché près de 3 000 personnes et de plus en plus de femmes et de filles rompent le silence sur la violence conjugale. En 2015, plus de 1,2 million de personnes ont participé au projet en ligne, à travers Facebook, et plus de 50 000 y ont pris part sur Twitter.

35. En Gambie, le Comité gambien sur les pratiques traditionnelles nuisibles à la santé des femmes et des enfants s'efforce de promouvoir la santé sexuelle et procréatrice des femmes et de plaider pour l'interdiction complète, par la force de la loi, des mutilations génitales féminines et de l'excision. On estime que 76,3 % des femmes et 42 % des filles gambiennes ont subi des mutilations génitales féminines ou une excision. Le Comité a organisé des stages de formation à l'intention des dirigeants des communautés et des ateliers pour les femmes pour leur apprendre à réclamer leurs droits et à jouer un rôle actif dans la protection des autres femmes, notamment les filles, contre les mutilations génitales, l'excision et d'autres pratiques traditionnelles nuisibles. Les dirigeants des communautés ont pris l'initiative audacieuse de faire des déclarations positives sur l'éradication de ces pratiques dans leurs communautés. Un des participants au projet a ainsi déclaré qu'il avait compris que sa petite fille ne devait subir ni mutilation génitale ni excision, ajoutant que les pratiques culturelles de ce type sont décidées par des personnes, qui peuvent décider ensemble d'y mettre un terme lorsqu'elles comprennent qu'elles sont nuisibles.

36. Au Malawi, Concern Worldwide, en partenariat avec des ONG et des organismes publics locaux, s'emploie à créer un environnement éducatif sain pour les écolières du district de Nsanje. Les évaluations conduites deux et trois ans après le lancement du projet montrent que le taux d'assiduité des écolières dans les 17 écoles visées s'est nettement amélioré. À ce jour, plus de 7 000 filles âgées de 10 à 19 ans ont été touchées. Les journées ouvertes au cours desquelles ont été données des représentations théâtrales interactives ont touché environ 40 000 personnes tandis que l'émission radiophonique Tisenthe a été suivie par 500 000 personnes dans le pays. Un progrès très net a été enregistré avec l'adoption d'une loi qui a fait passer l'âge légal de mariage de 15 à 18 ans. Concern Worldwide faisait partie du consortium d'acteurs de la société civile qui a plaidé pour cette loi. Les chefs traditionnels ont été informés du contenu de la loi lors de réunions d'information et de débats à Nsanje et 25 d'entre eux ont adopté des législations

locales pour appliquer les dispositions de la nouvelle loi au sein de leurs communautés.

37. Un projet exécuté par Sonke Gender Justice Network plaide pour l'adoption de nouvelles lois et politiques au Kenya, au Rwanda et en Sierra Leone. Cette organisation s'est employée, à travers ses réseaux de pays MenEngage Alliance et des organisations partenaires, à évaluer les insuffisances en matière d'application des lois et politiques sur la violence sexiste et le VIH en Afrique australe et de l'Est et à développer le potentiel de mise en place d'un cadre juridique plus complet. Le projet a directement permis de remettre en cause des attitudes concernant la violence conjugale chez les hommes et les garçons et à les encourager à l'empêcher au sein de leur communauté. L'évaluation finale du projet est globalement positive. C'est ainsi que des femmes et des hommes ont indiqué qu'ils étaient mieux armés pour signaler les cas de violence sexiste. Des hommes ont salué la mise en place, grâce au projet, de plateformes de dialogue sur des questions génératrices de conflits dans les ménages.

B. Application des lois : élargir l'accès aux services et à la justice

38. Bien que les États aient progressivement adopté des lois et des politiques pour lutter contre la violence faite aux femmes, leur mise en œuvre demeure lente et inégale dans bien des pays. Il faut ériger en crime la violence contre les femmes et les filles dans le cadre d'une stratégie globale, mais aussi prévoir des mesures de prévention et une aide aux rescapées pour leur permettre d'obtenir justice. Les mesures les plus efficaces sont celles qui prévoient des stratégies multisectorielles fondées sur des partenariats entre les pouvoirs publics et les organisations de la société civile; de bons systèmes de prévention et des services d'aide aux rescapées; des budgets adéquats; la collecte et l'analyse de nombreuses données; la définition de calendriers d'objectifs précis et des mécanismes de suivi et d'évaluation efficaces (voir A/69/222, par. 10 et 22). Ces éléments constituent donc des critères essentiels pour faire ressortir des initiatives susceptibles d'avoir les plus grands effets et, par conséquent, d'être soutenues en priorité par le Fonds.

39. ActionAid Myanmar met en œuvre une initiative globale inspirée d'un projet pilote concluant de 2012. Il s'agit d'améliorer les services juridiques offerts aux femmes vivant en zone rurale, en mettant notamment l'accent sur la promotion de l'accès à la justice. Une formation a été prodiguée à 20 dirigeants de sexe masculin pour leur apprendre à agir en faveur de l'élimination de la violence contre les femmes. Leur participation a contribué à un changement d'attitudes et a pesé de façon déterminante dans les progrès accomplis. Une étude menée à mi-parcours a permis de relever les changements d'attitudes à l'égard de la violence faite aux femmes et aux filles chez près de 40 % de la population des communautés ciblées. Les cas de violence sexiste sont de plus en plus signalés : au premier semestre de 2015, 12 cas ont été signalés par des assistants juridiques et 443 à travers la ligne téléphonique d'assistance juridique. Six affaires ont connu une suite judiciaire et trois ont abouti à des condamnations.

40. Au Libéria, le projet Episcopal Relief and Development, mis en œuvre dans six districts avec l'appui du Fonds, s'efforce d'encourager la plateforme des organisations chrétiennes, œcuméniques et musulmanes, encore sous-utilisée, pour les ériger en agents du changement. À la fin de juin 2015, le Président du Libéria et

le Gouvernement ont adopté le projet de loi relatif à la violence conjugale, qui couvre toutes les formes de violence au sein de la famille, et en a saisi l'Assemblée nationale aux fins d'adoption. Dans le cadre du projet précité, des informations claires et pratiques sur la portée de la loi pour les femmes et les filles seront diffusées et on plaidera pour l'application de ses dispositions.

41. Un projet conduit par Leonard Cheshire Disability Zimbabwe Trust vise à faciliter l'accès à la justice pour au moins 900 femmes et filles handicapées qui ont survécu à la violence et ont engagé des poursuites judiciaires ou sont citées à comparaître en qualité de témoins dans 10 districts du Zimbabwe. Le programme offre des services spécialisés dans des affaires touchant des femmes et des filles handicapées. Au total, il a facilité le traitement de 270 affaires de violence sexiste et a touché directement ou indirectement 298 bénéficiaires qui ont pu accéder à la justice grâce à une assistance logistique et à d'autres services conçus spécifiquement pour les rescapées de la violence sexiste.

42. Physicians for Human Rights a lutté contre l'impunité grâce à un système médico-légal de collecte et de traitement de données scientifiques dans les affaires de viol. Le projet a été mis en place dans la République démocratique du Congo et au Kenya, pays où la Cour pénale internationale enquête sur des cas de viols considérés comme crimes de guerre. Le programme a permis de former 851 stagiaires dans les domaines des soins de santé et de l'application de la loi. Ceux-ci ont porté assistance à plus de 17 400 rescapées de violences sexuelles. L'évaluation finale du projet a fait ressortir les progrès d'ensemble accomplis en matière de collecte de documents et de prélèvements médicaux, ce qui a permis d'améliorer les résultats des enquêtes conduites auprès des rescapées de la violence sexuelle.

43. Au Pérou, Estudio para la Defensa de los Derechos de la Mujer s'attache à mettre fin à l'impunité des auteurs de violence sexuelle par une application plus stricte du nouveau code péruvien de procédure pénale. Le projet, mis en œuvre en collaboration avec l'École nationale de la magistrature, vise à intégrer les critères d'appartenance sexuelle dans les programmes de formation et d'évaluation des juges, contribuant ainsi à promouvoir le savoir institutionnel. Plus de 60 magistrats ont pris part à des cours de sensibilisation à l'importance de la réforme des mécanismes judiciaires, dans le but d'appliquer comme il convient les dispositions du nouveau code. Dans la ville de Junin, un protocole relatif à la création d'une procédure de déclaration pour les victimes de violences sexuelles élaboré par l'organisation a été approuvé.

44. En Uruguay, où la violence conjugale est responsable de plus de la moitié de tous les crimes commis contre les personnes, le Fonds d'affectation spéciale apporte son appui à un projet conduit par l'équipe de pays des Nations Unies pour améliorer le fonctionnement de la justice et les services de soins de santé destinés aux rescapées de la violence conjugale. Ce projet, qui fait intervenir 7 organismes des Nations Unies, 12 entités gouvernementales et un réseau de plus de 30 ONG, s'appuie sur l'expérience acquise dans la mise en œuvre du plan d'action 2004-2010 de l'Uruguay pour l'élimination de la violence conjugale. Le projet a donné des résultats remarquables, notamment la réalisation de la première Enquête nationale sur la prévalence de la violence sexiste et générationnelle, dont les résultats constituent des points de référence pour élaborer des politiques; l'examen du cadre juridique de révision des lois sur la violence et la mise à disposition de données

permettant aux journalistes d'encourager la réflexion sur la manière dont la violence est traitée dans les médias.

C. Violence à l'égard des femmes et des filles en période de conflit et dans les situations d'urgence

45. L'importance du rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits, ainsi que dans la reconstruction après les conflits, a été reconnue par la communauté internationale, notamment dans les résolutions 1325 (2000) et 2122 (2013) du Conseil de sécurité. Ces résolutions soulignent que le risque accru de violence auquel les femmes sont confrontées dans les situations de conflit et d'urgence les empêchent de jouer ce rôle. L'intensification des recherches sur la violence sexuelle durant les conflits a permis de recueillir des données plus probantes sur l'étendue de ces crimes⁶. Les études n'affichent pas les mêmes conclusions, certaines indiquant que la violence sexuelle touche entre 4,3 % et 22 % des femmes tandis que d'autres avancent la proportion d'une femme sur trois, mais elles rendent toutes compte de la prévalence du problème. Cette violence est peut-être opportuniste, c'est-à-dire qu'elle est le produit d'une exploitation de vulnérabilités accrues ou le résultat de l'affaiblissement des structures sociales et des systèmes judiciaires, qui exacerbent la violence familiale ou communautaire sous-jacente⁷. L'accès à la justice et aux services de soutien demeure hors de portée de nombreuses femmes et filles rescapées des violences liées aux conflits. Si elles ne parviennent pas à obtenir justice, c'est parce qu'elles sont peu conscientes de leurs droits et qu'elles doivent surmonter bien des obstacles sociaux et institutionnels qui les empêchent de jouir de leurs droits fondamentaux⁸.

46. Un projet appuyé par le Fonds et visant à faire face à ce type de problèmes est actuellement exécuté en Thaïlande par l'ONG International Rescue Committee. Ce projet transpose à une échelle plus grande une approche déjà éprouvée de fourniture de services aux femmes réfugiées de Karenni victimes de violences sexistes dans un contexte humanitaire. L'Organisation nationale des femmes de Karenni, une organisation communautaire respectée et digne de confiance, joue un rôle dirigeant dans ce projet. Les fournisseurs de services de deux camps de réfugiés ont démontré qu'ils avaient amélioré leurs connaissances et qualifications en matière de fourniture de services aux victimes de violence sexuelle. Les sessions de recyclage auxquelles ils ont participé ont révélé leurs progrès, les notes obtenues passant en moyenne à 85 % à la fin du stage contre 60 % avant la formation.

47. Au Cambodge, une initiative conduite par la Section des chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens pour l'aide aux victimes de violence sexuelle a permis aux chambres de renforcer leurs capacités de traitement et d'analyse de ce type d'affaires en supprimant certains obstacles à la justice qui

⁶ Voir l'évolution de l'ensemble de données sur la violence sexuelle dans les conflits armés, disponible en anglais à l'adresse : www.sexualviolencedata.org/dataset/.

⁷ Jo Spangaro et autres, *What is the evidence of the impact of initiatives to reduce risk and incidence of sexual violence in conflict and post-conflict zones and other humanitarian crises in lower- and middle-income countries?* (Londres, EPPI-Centre, Social Science Research Unit, Institute of Education, University of London, 2013).

⁸ ONU-Femmes, *Progress of the World's Women 2011-2012: In Pursuit of Justice* (New York, 2011).

bloquaient les rescapées de violence sexiste. La Section d'aide aux victimes a organisé des séances de formation à l'intention de fonctionnaires de justice et d'autres personnes, aidé les femmes à améliorer leur connaissance du milieu judiciaire et élargi l'accès à des services psychosociaux de qualité, touchant au total 185 femmes. Une évaluation externe du projet a révélé que celui-ci avait contribué aux progrès notables enregistrés puisque les rescapées des violences perpétrées par les Khmers rouges étaient plus nombreuses à exercer leur droit à la justice et à obtenir des condamnations et des réparations. D'une façon plus générale, l'évaluation a montré que le projet avait effectivement permis de sensibiliser plus largement les Cambodgiens à la violence sexiste pratiquée par les Khmers rouges et aux droits fondamentaux des femmes d'aujourd'hui.

48. Les ressources mobilisées par le Fonds ont permis à l'organisation Women's Initiatives for Gender Justice d'élargir l'accès à la justice des femmes et des filles touchées par la guerre en Libye, en Ouganda, dans la République démocratique du Congo et au Soudan. Cette organisation de femmes est la seule au niveau mondial à avoir obtenu le statut *amicus curiae* (ami du tribunal) auprès de la Cour pénale internationale. Bénéficiant d'un large réseau d'associations féminines, l'organisation a directement contribué à la décision de la Cour pénale internationale d'inclure les crimes sexuels et sexistes parmi ses priorités. Ces chefs d'accusation ont été retenus dans 14 affaires dont neuf concernent les trois pays d'exécution du projet. En avril 2015, un arrêt de la Cour suprême ougandaise a érigé les actes de violence sexuelle en crime non amnistiable. Cet arrêt sans précédent dans le contexte ougandais porte sur des questions dont l'organisation n'a cessé de se préoccuper depuis 2010. En février 2015, à la suite d'actions répétées de plaidoyer stratégique conduites par l'organisation, ses partenaires et d'autres acteurs, le Président du Soudan a signé un amendement supprimant une disposition sur l'adultère qui figurait dans la définition légale du viol. Auparavant, une femme mariée victime de viol mais incapable d'en apporter la preuve pouvait être accusée d'adultère et punie de 100 coups de fouet. Depuis 2013, plus de 2 400 victimes et rescapées de violences sexistes en République démocratique du Congo, qui n'avaient auparavant pas accès aux services médicaux, y compris les interventions chirurgicales en cas de viol, ont bénéficié d'une assistance grâce aux foyers de transit du Sud-Kivu et du Nord-Kivu, qui sont appuyés par le Fonds.

49. Dans la République démocratique du Congo, la Fondation Panzi exécute un programme conçu pour développer le modèle global international bien connu de Panzi dans des centres intégrés et des installations qui leur sont rattachées et y offrir un appui dans les domaines des droits de l'homme, des soins médicaux, de l'assistance psychosociale, juridique et socioéconomique. En partenariat avec Physicians for Human Rights, le programme forme aussi des spécialistes des questions médicales, juridiques et psychosociales. Au cours de la période considérée, 163 nouveaux cas de violence sexuelle ont été notifiés au programme dans ses deux zones d'intervention (Walungu et Minova).

50. En Sierra Leone, un projet du Comité international de secours s'est donné pour objectif de faciliter l'accès des femmes et des filles rescapées de la violence à la justice à des fins de prévention de ce type de violences. Le programme a été mis en œuvre avec des partenaires afin de renforcer l'application de la législation réprimant la violence sexuelle et sexiste. Le Comité a ainsi élaboré des outils de suivi de l'application des lois et formé des unités de la police chargées de l'appui aux familles pour qu'elles puissent veiller à la bonne application de ces textes de loi.

51. En Égypte, le projet de l'Institution Al Shehab pour un développement global a été mis en œuvre avec la participation de femmes et de filles rescapées de la violence, de femmes employées de maisons, de prostituées et de femmes vivant avec le VIH/sida dans deux communautés marginalisées du Caire. À la fin de juin 2015, un nouveau centre d'accueil a été ouvert pour offrir des services juridiques et psychologiques. Entre avril et juin 2015, le programme a touché 111 femmes et filles rescapées de la violence et 231 employées de maisons, prostituées et femmes vivant avec le VIH/sida de ces communautés.

D. Services multisectoriels fournis aux rescapées de la violence, l'accent étant plus particulièrement mis sur les besoins des femmes et filles désavantagées

52. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur l'examen et l'évaluation des suites données à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing et aux textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, « les progrès ont été particulièrement lents pour ce qui est des formes multiples et conjuguées de discrimination touchant les femmes et les filles » (voir E/CN.6/2015/3). Des groupes de femmes handicapées, femmes autochtones, membres des groupes ethniques minoritaires, lesbiennes, bisexuelles et transgenres ont plus de probabilités de vivre dans la pauvreté, d'être davantage exposées à la violence et d'avoir un accès très limité à la justice, aux réparations et aux services intégrés nécessaire pour vaincre la violence. Plusieurs projets soutenus par le Fonds d'affectation spéciale mettent l'accent sur les femmes marginalisées en tant qu'agents du changement chargées de prévenir et de mettre fin à la violence contre les femmes et les filles.

53. Au Kosovo, le Centre européen sur les questions des minorités a mis en place un projet destiné à réduire les risques de violence conjugale et de mariage précoce et forcé à l'intention des femmes et des filles des communautés minoritaires. Le projet vise en premier les femmes et les filles des communautés serbe, rom, ashkali et égyptienne, mais il bénéficie aussi aux groupes locaux, aux professionnels de l'enseignement, ainsi qu'aux garçons et aux hommes. Initiative unique en son genre, huit femmes appartenant à ces groupes minoritaires ont été formées comme assistantes judiciaires. Les bénéficiaires ont salué le soutien vital reçu. Une rescapée de la violence sexiste a affirmé : « Dijana (une assistante légale) m'a sauvée. Je ne suis pas sûre que j'aurais été capable de m'en sortir sans elle ». Les formations qualifiantes et le recyclage est un autre aspect clef du programme.

54. Au Tadjikistan, l'ONG Najoti kudakon s'attache, à la faveur d'un de ses projets, à favoriser l'application de lois récemment promulguées sur la violence conjugale et améliorer l'accès aux services, notamment dans les zones rurales et isolées de la région de Kulob. En plus de gérer le seul foyer d'accueil de rescapées de la violence conjugale dans le pays, l'organisation a élargi son réseau d'assistance en créant six groupes d'appui aux femmes dans les zones rurales éloignées. Ces groupes sont devenus des agents actifs de mobilisation communautaire. Ils organisent des manifestations, élaborent des dossiers pour diffuser des informations sur les nouvelles lois et les droits des femmes et améliorent les mécanismes de réparation pour les rescapées ainsi que l'accès à des services multisectoriels. Au

cours de la période d'exécution du projet, neuf cas de violences contre des femmes ont été portés devant la justice grâce à l'assistance juridique fournie par le projet.

55. En Serbie, un programme dirigé par l'Association de femmes Sandglass s'attache à renforcer les services de prévention et d'intervention à Rasina, un des districts les moins développés du pays. Dans les six premiers mois de 2015, le projet a aidé trois groupes de femmes à créer des services spécialisés d'appui aux femmes rescapées de la violence. Une ligne téléphonique d'assistance qui fonctionnait 15 heures par semaine est maintenant disponible 23 heures par semaine. Le nombre d'utilisatrices de cette ligne a aussi augmenté. Soixante-cinq nouvelles bénéficiaires (femmes rescapées de la violence) ont pu accéder à des services spécialisés.

56. En Colombie, le Fonds a apporté un appui à une initiative de Organización Nacional de Indígenas de Colombia visant à renforcer les mesures de prévention et d'intervention en matière de violence à l'égard des femmes autochtones. Selon certaines études, l'impunité dans les crimes de violence contre les femmes autochtones est importante et peut atteindre 70 %. Le programme recueille des informations et mène des études concernant les violences faites aux femmes autochtones, sensibilise les communautés et les autorités compétentes à la gravité de ce problème et offre un appui psychoculturel, social, juridique et psychologique aux rescapées et à leur famille. Au total, 150 cas ont été enregistrés et 48 % des femmes victimes ont bénéficié d'une assistance.

57. Au Guatemala, la Fundacio Sida i Societat s'emploie à renforcer les capacités institutionnelles et la coordination des organisations luttant contre la violence à l'égard des femmes et le VIH. Le projet vise à éliminer la réprobation sociale et la discrimination dont sont victimes les prostituées – souvent des femmes jeunes et autochtones – qui les empêchent d'accéder à des services d'assistance. Dans la ville frontalière d'Escuintla, un mécanisme mis en place avec des fonctionnaires a été homologué pour enregistrer les cas de violence commis mensuellement contre des prostituées. Ce mécanisme est à la base d'un système de réparation impliquant la police nationale, l'hôpital national d'Escuintla, la Direction de la santé et les autorités judiciaires chargées des actes fémicides.

58. Un projet concernant un centre de médias communautaires appuyé par le Fonds s'attache à jeter la lumière sur l'étendue de la violence à l'égard des femmes à Gaza (État de Palestine) et à faire pression sur les autorités pour qu'elles mettent en place des politiques et des procédures afin de protéger les femmes de la violence. Le Centre a organisé des séances de formation à l'intention de jeunes diplômées en journalisme portant sur la manière de rendre compte des cas de violence frappant les femmes et les filles du point de vue des droits de l'homme. Le Centre a prodigué 85 heures de formation au profit de 30 diplômées qui ont produit 16 récits et rapports sur les violences faites aux femmes.

E. Secteur privé : un acteur clef

59. À l'échelle mondiale, 53 % des femmes travaillent pour leur propre compte ou occupent une activité non rémunérée (voir E/CN.6/2015/3). Ce type d'emploi, qui est particulièrement courant en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, peut placer les femmes en situation de vulnérabilité accrue à la violence. En outre, 79 pays disposent de lois qui restreignent l'accès des femmes à certains emplois. Les auteurs

d'une étude commandée par la Banque mondiale et publiée en 2014 affirment que le secteur privé a été insuffisamment associé aux efforts visant à prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes⁹. Pour que cette situation change, les entreprises doivent s'allier aux organisations qui œuvrent pour les droits de la femme et adoptent des codes et des directives contre le harcèlement, afin de faire du lieu de travail un espace sans danger pour les femmes¹⁰. Le Fonds d'affectation spéciale s'est engagé dans des programmes de lutte contre ces problèmes qui visent à intégrer pleinement le secteur privé comme acteur clef de l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

60. S'inspirant d'une initiative précédente réussie que le Fonds avait appuyé, CARE Cambodia et son partenaire local, l'Association de solidarité des promoteurs de bière du Cambodge, exécutent un projet visant à transposer à une plus grande échelle les interventions participatives efficaces qui se sont déroulées dans les communautés et au travail dans les secteurs de l'habillement, du tourisme et de l'accueil. La stratégie à plusieurs volets retenue à ce titre porte sur le travail avec des groupes de femmes employées dans les communautés et sur les lieux de travail; la participation des employées à la prise de mesures concrètes de prévention du harcèlement sexuel et la participation des hommes à la promotion du changement des comportements et attitudes à long terme. Lors des différentes formations et manifestations qu'elle a organisées, l'Association a touché 1 935 femmes travaillant dans des brasseries en plein air, des restaurants ou des karaokés. Les stages de formation et de sensibilisation qui ont eu lieu dans des usines de vêtements ont bénéficié à 11 500 femmes.

61. Au Bangladesh et en Inde, la Fair Wear Foundation a mis en œuvre un projet sur l'amélioration des conditions de travail et la réduction de la violence dans les usines de confection. Dans les deux pays, plus de 3 500 travailleurs ont reçu une formation directe dans 24 usines tandis que 15 000 autres étaient formés par leurs pairs. Grâce à ce projet, un plus grand nombre de cas de harcèlement ont été signalés aux comités ou à un service téléphonique d'urgence.

62. Un projet exécuté dans la République-Unie de Tanzanie par Equality for Growth, une association féminine locale, vise à promouvoir les droits économiques des femmes et réduire les risques de violence par la création d'environnements sûrs dans six marchés situés dans deux districts de Dar es Salaam. Le projet s'est notamment attaché à améliorer l'accès des commerçantes aux connaissances concernant les droits des femmes et la violence dont elles et les responsables des marchés sont victimes. À la faveur de ce projet, il a été établi, grâce à un suivi régulier, que les commerçantes avaient été davantage sensibilisées au phénomène de la violence et avaient compris comment il fallait dénoncer les violences à l'égard des femmes.

⁹ Banque mondiale et Banque internationale pour la reconstruction et le développement, *Women, Business and the Law 2014: Removing Restrictions to Enhance Gender Equality* (Londres, Bloomsbury Press, 2013).

¹⁰ Jennifer L. Solotaroff et Rohini Prabha Pande, *Violence against Women and Girls: Lessons from South Asia* (Washington, D.C., Banque mondiale, 2014).

F. VIH/sida et violence à l'égard des femmes

63. En Jamaïque, l'ONG Jamaica AIDS Support for Life s'emploie à renforcer les actions de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, un facteur déterminant de l'épidémie de VIH. L'organisation a réussi à toucher 1 220 prostituées qui ont participé à des activités de sensibilisation dans les communautés et à des ateliers. Dans ce groupe de prostituées, 109 ont utilisé les services intégrés de l'organisation et ont pu accéder aux cliniques, subir un dépistage du VIH et obtenir des conseils. Cette ONG est la seule qui propose des traitements aux personnes séropositives dans le pays. Elle a régulièrement été citée pour ses bonnes pratiques dans le Rapport mondial d'avancement sur la lutte contre le SIDA. Plus de 90 % des patients qui ont bénéficié des services de l'organisation sont en meilleure santé.

64. Un projet bénéficiant de l'appui du Fonds est actuellement exécuté par la Fondation ukrainienne pour la santé publique au bénéfice de femmes et de filles séropositives ou de femmes et de filles des rues ayant survécu à la violence sexiste en Ukraine. Au total, 2 626 femmes des rues et séropositives rescapées de la violence sexiste, ainsi que les partenaires de certaines d'entre elles, au nombre de 708, ont été recensés et ont bénéficié des services offerts par la Fondation. Le projet a réussi à mettre en place un système d'interventions intersectorielles et à renforcer les capacités des prestataires de services. Une évaluation a montré que les participants des deux sexes au projet ont signalé que grâce à leur participation au projet, ils étaient moins – ou plus du tout – confrontés à la violence dans leur vie.

65. Au Malawi, un projet de la Coalition des femmes vivant avec le VIH/sida, soutenu par le Fonds, a été mené dans le but de faire face aux mythes et stéréotypes qui sont à la base de la violence contre les femmes, d'une façon générale, et, plus particulièrement lorsqu'ils sont liés à l'épidémie de VIH/sida. Des assistantes judiciaires appartenant à des communautés ont été formées pour prendre en charge 1 475 femmes et filles rescapées de la violence. Le projet, auquel ont été associés des femmes, des hommes et des chefs traditionnels, dans le but de lutter contre les mythes et stéréotypes qui alimentent la violence, a touché 13 285 femmes séropositives, soit beaucoup plus que le nombre prévu de femmes et de rescapées de la violence. L'évaluation finale externe du projet a conclu que la méthodologie des « tremplins » a permis à des couples à mieux connaître les déterminants de la violence. Les participants ont déclaré que le projet avait permis de diminuer l'alcoolisme, notamment chez les hommes, qui, dans certains cas, a contribué à la violence.

G. Voie à suivre

66. Dans les objectifs de développement durable, il est clairement indiqué que l'élimination de la discrimination sexiste est essentielle à la réalisation d'un développement durable. Partout dans le monde, la discrimination prive les femmes de leurs droits fondamentaux, dont en particulier le droit d'être à l'abri de la violence. La participation des femmes et l'impulsion qu'elles donnent sont des facteurs fondamentaux dans la recherche de solutions aux problèmes de l'humanité, tels que la pauvreté ou les changements climatiques, mais la violence faite à des millions de femmes empêche celles-ci de jouer ce rôle. Comme cela est indiqué dans les objectifs précités, le règlement de ce problème est déterminant pour bâtir

un avenir pacifique et équitable. Le Fonds d'affectation spéciale joue un rôle central pour traduire les engagements pris par les gouvernements dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en actions concrètes porteuses de changements afin de mettre fin à la violence contre les femmes et les filles. À l'approche de son vingtième anniversaire, le Fonds est plus déterminé que jamais à être à la hauteur de ce défi. À cette fin, il s'est fixé l'objectif ambitieux d'augmenter en 2016 le montant de ses subventions de plus de 40 % en le portant à 20 millions de dollars et en veillant notamment à ce que le secteur privé et les particuliers y contribuent davantage, parallèlement aux contributions volontaires des États Membres.

67. L'examen de la mise en œuvre des recommandations formulées par la Commission de la condition de la femme à sa cinquante-septième session, qui aura lieu en 2016, sera une occasion exceptionnelle pour évaluer l'action menée par le Fonds pour concrétiser ces recommandations qui figurent dans les domaines d'action prioritaires présentés dans le Plan stratégique du Fonds pour la période 2015-2020. La gestion de l'information est un domaine dans lequel le Fonds, à travers l'action de ses bénéficiaires, a un rôle unique à jouer. À cet égard, il compte mettre en place une Plateforme mondiale d'informations en 2016. Le Fonds continuera de subventionner des programmes novateurs et catalytiques de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, notamment grâce à des moyens technologiques, aux médias et à la participation des communautés, l'objectif étant de changer les normes et attitudes nuisibles qui alimentent la violence. Il appuiera les projets destinés à pallier le manque d'action politique nationale et de ressources nécessaires pour combler le fossé entre d'une part, les engagements, les lois et les politiques qui s'imposent aux gouvernements et, d'autre part, l'expérience vécue des femmes et des filles.

68. L'action qui tend à prévenir et à éliminer la violence à l'égard des femmes ne peut être détachée des efforts entrepris à une échelle plus large pour réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes. Le Fonds d'affectation spéciale continue d'apporter un appui aux initiatives qui aident à obtenir des résultats spécifiques, mesurables et réalistes. Restant en quête d'initiatives basées sur des résultats, durables et transposables, il s'efforcera d'aider les gouvernements, le système des Nations Unies, les responsables de l'élaboration des politiques et les législateurs dans une démarche à la fois dynamique et réceptive pour promouvoir la réalisation des droits des femmes en partenariat avec les organisations de la société civile. Ce faisant, le Fonds restera au service de toutes les femmes et les filles et s'attachera à contribuer à leur offrir un éventail élargi de choix et d'opportunités.